

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA DÉCLARATION

M. Combes semble avoir réalisé les rêves de tous les partis. M. Méline accepte en principe, toutes les réformes préconisées par le ministère et les radicaux sont enchantés de la déclaration lue mardi devant les deux Chambres. Quelques socialistes impatients clament bien qu'il faut attendre les actes du nouveau cabinet avant de se prononcer ; mais, en général, les républicains du bloc espèrent beaucoup du ministère Combes.

Écoutez la « République française », organe de M. Méline : « Le gouvernement fait appel à une majorité « sans distinction de nuances dont les rangs restent ouverts à toutes les bonnes volontés ». Nous aurions mauvaise grâce, ma foi ! à décourager le gouvernement qui appelle une pareille majorité. Il ne lui reste qu'à la mériter ».

Et plus loin :  
« Quant au programme financier du nouveau ministère, il est, jusqu'à nouvel ordre, peu inquiétant. Il n'y est question que de l'impôt général sur le revenu. Cela revient à un remaniement de l'impôt, pour une plus juste répartition ; nous n'en sommes pas ennemis... Nous remarquons avec plaisir qu'à propos des problèmes économiques qui s'imposent à toutes les démocraties, la déclaration affirme de « ne pas toucher au principe de la propriété individuelle ».

Nous le disions bien : Encore un peu de temps et nous verrons M. Méline et ses amis voter avec les radicaux ! Ce serait, d'ailleurs, le seul moyen de montrer qu'ils sont encore de vrais républicains. Ils ne feront jamais croire à leurs sentiments démocratiques en contractant des alliances avec les nationalistes, les monarchistes et les cléricaux !!!  
Mais revenons à la déclaration ministérielle.

A notre point de vue, M. Combes n'a pas pu et n'a pas voulu préciser les réformes à réaliser. En somme, le ministère est issu de la majorité parlementaire ; c'est donc le Parlement qui doit, dans les limites du programme tracé par M. Combes et ses collaborateurs, établir des projets précis de réformes. M. Combes s'occupera dit-il, des retraites ouvrières et il tâchera de faire voter une loi à ce sujet ; mais il laisse à la Chambre le soin de trouver les voies et moyens. N'est-il pas là dans la vérité parlementaire ?

Le ministère promet de remplacer quelques-unes de nos vieilles contributions directes par un *impôt général sur le revenu* ; mais il ne soumet pas au Parlement un projet précis, préalablement arrêté par lui. Si la majorité de la Chambre des députés, comme il est probable, l'impôt progressif et global, le ministère ne reculera pas devant l'application de cet impôt.

Nous croyons que M. Combes a été plus sage en laissant à la majorité de la Chambre et du Sénat le soin de décider ce qu'elle veut sur toutes les réformes réclamées par la démocratie. S'il eût agi autrement, il aurait pu se trouver, sur quelque point, en contradiction, avec une majorité qui approuve le nouveau ministère et qui est prête à l'ap-

payer. Un ministère a toujours tort de forcer la main à une majorité.

D'ailleurs, M. Combes est ferme sur les questions qui regardent uniquement le ministère et les ministres. Écoutez-le parler des administrations envahies par les réactionnaires et les cléricaux :

Enfin, nous n'oublierons pas que c'est dans les détails quotidiens de l'administration qu'il importe de faire sentir à tous l'esprit d'action républicaine et de liberté laïque dont le gouvernement est animé. Notre démocratie, dans son bon sens, n'a jamais pu comprendre qu'entre la nation qui s'est tant de fois prononcée et les ministères choisis pour exécuter ses volontés, des influences ennemies se glissent dans les rouages de nos administrations.

Nous avons une aversion profonde pour tout ce qui tendrait à scruter et à incriminer les convictions intimes des serviteurs loyaux de l'État. Mais nous ne tolérerons jamais qu'à l'ombre de notre gouvernement républicain s'abritent des malveillances systématiques, armées des moyens d'action qu'il confère contre les idées dont il s'inspire et contre les bons citoyens fidèles à la cause des libertés modernes.

N'eût-il fait que cette déclaration que nous applaudirions M. le Président du Conseil. Aussi serons-nous bientôt satisfaits de voir M. Combes et ses collaborateurs mettre leurs actes d'accord avec leurs promesses.

A. ANDRÉ.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 juin 1902

M. Bourgeois, préside.  
Dès l'ouverture de la séance M. Bussiére, à la parole pour développer son interpellation sur la politique générale du gouvernement.

M. Bussiére demande que la politique du gouvernement soit offensive ; que les réformes qui sont depuis si longtemps attendues par le pays soient enfin réalisées, et il insiste surtout sur l'œuvre de laïcisation à laquelle doit se vouer le gouvernement.

M. Jaurès succède à M. Bussiére, à la tribune.

L'éminent tribun, au nom du parti socialiste déclare apporter au gouvernement un appui autorisé pour les réformes qu'il aura à faire aboutir.

M. Jaurès prend point par point la déclaration ministérielle, et s'arrête spécialement sur la question laïque et militaire.

Le discours du grand orateur est vivement applaudi.

M. Sembat prend la parole, il déclare ne pas approuver la déclaration ministérielle, et reproche surtout au gouvernement de compter dans son sein, M. Rouvier.

M. Lasies, vient se déclarer opposé au gouvernement.

M. Combes, président du Conseil répond aux interpellateurs.

Il affirme les sentiments franchement républicains du gouvernement, et promet que toutes les réformes fiscales, laïques et militaires seront faites.

M. Ribot répond au président du Conseil, quelques paroles sans importance.

Plusieurs ordres du jour sont présentés.

Un ordre du jour de confiance présenté par MM. Gouzy et Jaurès, accepté par le gouvernement est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour appliquer une politique vigoureuse de laïcité, de réformes fiscales et de solidarité sociales, et repoussant toute addition à cet ordre du jour, passe à l'ordre du jour. »

La première partie est adoptée par 329 voix et les paragraphes suivants et l'ensemble sont votés à mains levées.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 12 juin 1902

M. Faillières, préside.  
M. Rolland dépose sur le bureau du Sénat

son rapport supplémentaire, concluant au rejet des contre-projets de Treveneuc et de Montfort, relatifs à la durée du service militaire.

Le Sénat vote le projet adopté par la Chambre, modifiant le Code rural en ce qui concerne le bail emphytéotique.

Le Sénat inscrit en tête de l'ordre du jour de jeudi, la discussion de la proposition Rolland sur la loi de deux ans.

Le président a proclamé le résultat du scrutin pour l'élection de deux membres de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. MM. Cuvinot et Guyot (Rhône) sont maintenus dans ces fonctions. Et la séance est levée.

## Au Transvaal

Le résolution de Vereeniging

La résolution adoptée le 31 mai, à Vereeniging, par l'assemblée des Burghers, déclare que l'assemblée des représentants du Transvaal et de l'Orange apprend avec regret que les conditions du gouvernement de Sa Majesté doivent être acceptées telles quelles sont ou pas du tout. Ils déplorent le refus du gouvernement anglais de négocier sur les bases de l'indépendance ou de permettre au gouvernement du Transvaal d'entrer en communication avec les délégués en Europe.

La résolution, après avoir passé en revue la situation faite aux troupes boers, dit :

« La réunion, estimant qu'il n'y a plus aucun motif raisonnable d'espérer que la continuation de la guerre assurera l'indépendance et que rien ne justifierait la prolongation des hostilités, adopte la présente résolution. »

La résolution se termine ainsi :  
« La réunion a appris avec une profonde satisfaction que l'amnistie s'étendra dans une large mesure aux Anglais qui ont combattu du côté des Boers, et elle espère que Sa Majesté donnera encore plus d'extension à cette amnistie. »

Les soldats de Dewet

La plupart des soldats de Dewet qui ont déposé les armes ont de 16 à 30 ans, mais il en est aussi de 11 à 16 ans, « ses meilleurs soldats » déclare Dewet. On remarque également des vieillards de 70 ans. Le chiffre total des redditions s'élevait ce matin à 10.225.

## INFORMATIONS

Interpellation de M. Etienne

M. Etienne, vice-président de la Chambre des députés, a adressé une lettre au ministre du commerce par laquelle le député d'Algérie exprime le désir de poser à M. Trouillot, une question à la tribune de la Chambre « sur les graves conséquences que doit entraîner, au point de vue maritime et au point de vue militaire, la constitution d'un trust américain, qui a pour but d'englober toutes les marines commerciales de l'Amérique, de l'Angleterre et de l'Allemagne ».

En réponse à cette lettre, le ministre du commerce a fait savoir à M. Etienne qu'il acceptait que la question lui fût posée et qu'il se mettrait d'accord avec le vice-président de la Chambre pour fixer le jour de la discussion à laquelle elle pourra donner lieu. Cette discussion ne viendra que dans une quinzaine de jours.

La politique économique du gouvernement

M. Klotz, député de la Somme, a adressé la lettre suivante à M. Combes :

« M. le président du conseil,  
« J'ai l'intention d'interpeller le gouvernement sur sa politique économique, et je vous serais obligé de bien vouloir accepter la discussion très prochaine de cette interpellation.  
« Agréiez, etc. »

Parti Radical Socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical socialiste s'est réuni, jeudi soir, de huit heures et demie à minuit, 62 rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Maujan, député.

Le comité exécutif a entendu ensuite la lecture du rapport de M. Hubbard, député sur l'organisation du congrès de Lyon. A l'unanimité, le rapport a été approuvé.

Le congrès sera organisé d'accord avec la Fédération radicale socialiste du Rhône et aura lieu à Lyon les 6, 7, 8 et 9 octobre 1902. Les sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, les délégués des municipalités, des fédérations, comités et associations adhérents au parti seront convoqués à y assister.

Le comité exécutif a délibéré ensuite sur les nombreuses réclamations qui lui ont été adressées par des candidats adhérents au parti, que la pression patronale, la fraude, la corruption et les manœuvres cléricales ont mis en échec.

Un nouveau groupe au Sénat

Les sénateurs et députés de l'Ariège, des Hautes et Basses-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et des Landes, sous la présidence de M. Laterrade, sénateur du Gers, doyen d'âge, se sont réunis dans l'un des bureaux de la Chambre en vue de constituer un groupe interparlementaire qui aurait pour objet l'étude des questions économiques intéressant la région. Les représentants républicains de la Gironde et de la Dordogne se joindront à ce groupement.

Proposition d'amnistie

M. Gauthier (de Clagny), déposera lundi prochain une proposition d'amnistie générale pour laquelle il demandera l'urgence.

Cette proposition sera aussi large que possible. Elle n'exceptera que les délits électoraux dont la plupart ne sont d'ailleurs pas encore jugés.

Le personnel civil du ministère de la guerre

On annonce que le ministre de la guerre a l'intention de militariser complètement les bureaux de son département, c'est-à-dire de substituer à tout le personnel civil un personnel exclusivement militaire et exactement hiérarchisé.

Le décret relatif à cette mesure est actuellement soumis au Conseil d'État, et, le général André ayant repris ses fonctions, il est probable que l'application de la mesure projetée sera poursuivie.

Mort du Bey de Tunis

L'INVESTITURE DU NOUVEAU BEY

Après la mort du bey, son fils et héritier Mohamed-el-Hadi est parti dans son palais de Dormech à Carthage.

A deux heures, M. Pichon, accompagné du personnel de la résidence, a rendu visite à Mohamed, l'a assuré de son dévouement et de la sympathie de la France. Puis ils sont partis pour le Bardo ; Mohamed-Bey et M. Pichon étaient dans la même voiture.

A l'arrivée du cortège au Bardo, M. Pichon, le personnel de la résidence et le secrétaire général du gouvernement tunisien assistent à la proclamation particulière qui doit être faite par le ministre de la France.

M. Pichon prononce un discours où il exprime les sentiments de condoléance du gouvernement français et donne à Mohamed-Bey l'investiture au nom de la France.

Celui-ci répond qu'il suivra fidèlement la politique de son père, et exprime sa reconnaissance pour la protection que la France veut bien lui donner.

Ensuite ont lieu les présentations et les réceptions.

A quatre heures et demie, tout est terminé. M. Pichon rentre à Tunis.

Mohamed se rend au palais de Kassarsaid à côté du palais du Bardo.

Académie française

Judi 12 juin a eu lieu à l'Académie française la réception de M. le marquis de Vogüé, élu à la place de M. le duc de Broglie.

C'est M. de Hérédia qui a répondu au discours qu'a prononcé M. de Vogüé.

M. de Vogüé, qu'il ne faut pas confondre avec l'écrivain Melchior de Vogüé, est président d'une quantité innombrable de sociétés agricoles....

Il a été ambassadeur de France à Constantinople et à Vienne, et a publié des ouvrages sur les Eglises de Terre-Sainte, sur le temple de Jérusalem, sur l'architecture de la Syrie centrale.

Il a également publié une édition des mémoires de Villars.

La législation internationale

Les plénipotentiaires des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, du Portugal, de la Suède et de la Suisse, ont signé, le 12 juin, dans la salle Trévès, les conventions réglant les conflits des lois en matière de mariages, divorces, séparations de corps et tutelles des mineurs, préparées par la conférence de droit privé international, tenue à la Haye, en 1900. La prochaine conférence aura probablement lieu en 1903.

L'Affaire Henry Reinach

Judi, la première Chambre du tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire Henry-Reinach.

On se souvient de la mort du colonel Henry, qui se suicida à la suite de son accusation pour faux, au cours de l'affaire Dreyfus.

M. Reinach, dans le journal le *Siècle* mena une vive campagne contre le colonel Henry, qu'il accusa de trahison.

La veuve du suicidé poursuivit M. Reinach en diffamation.

Et le tribunal de la Seine a condamné judi M. Reinach et le gérant du journal le *Siècle* à 500 francs de dommages intérêts.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur la première partie de l'ordre du jour de MM. Gouzy et Jaurès, ordre du jour de

confiance au gouvernement, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey, Vival.  
M. LACHIEZE, ABSTENU.

Conseil départemental de l'enseignement primaire

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire se réunira judi 19 conrant à 10 heures du matin, à la Préfecture du Lot.

Ordre du jour :

1° Personnel enseignant. — Affaire sœur Bach « substitution de personne à l'examen du Brevet élémentaire ».

2° Ecoles publiques. — Fixation des grandes vacances en 1902.

3° Commune de Floressas. — Suppression de l'école publique de filles.

4° Commune de Villesèque. — Annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles.

5° Commune de Latronquière. — Construction d'un groupe scolaire.

6° Demande de dispense de stage. — Examen du C. A. P.

Les grandes manœuvres dans le Midi

Voici le programme des manœuvres des 16° et 17° corps qui doivent avoir lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, du 30 août au 9 septembre :

Du 30 août au 1er septembre, manœuvres de division contre division ; le 2 septembre, repos.

Du 3 au 9, manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, et éventuellement revue, le 10 septembre, dislocation.

La concentration se fera aux environs de Castelnaudary, et la dislocation aux environs de Toulouse.

Le congrès de la Garonne navigable

Judi matin s'est ouvert, à l'Athénée de Bordeaux, le premier congrès de la Garonne navigable, société d'études pour l'amélioration du réseau ou des voies de navigation intérieure dans le sud-ouest.

Après le discours d'ouverture du président, le secrétaire général appelle l'attention des pouvoirs publics sur la situation d'infériorité notoire des voies navigables du sud-ouest. Il faut créer dans la région un mouvement d'opinion, justifié par l'importance et l'intérêt de cette question pour toute la contrée.

Le congrès a renouvelé à l'unanimité la protestation du sud-ouest sur la part insuffisante attribuée aux canaux du sud-ouest dans le projet des grands travaux adoptés par la Chambre sur la proposition de M. Pierre Baudin, et actuellement soumise au Sénat.

La première question soumise au congrès a trait à l'allongement de toutes les écluses sur toutes les voies navigables du sud-ouest. Après discussion, le congrès prend en considération une série de vœux réclamant du gouvernement.

1° L'exécution des travaux prévus sur les canaux du Midi par la loi des 27 et 28 janvier 1902 ;

2° La rectification par le Parlement de l'erreur commise dans le rapport de la commission des voies navigables, c'est-à-dire porter à vingt millions au lieu de onze les crédits nécessaires ;

3° Qu'il fasse inscrire dans la loi des 27 et 28 janvier 1902 les sommes nécessaires pour porter à longueur utile les écluses (au moins quarante-cinq mètres sur les canaux du Midi) en exécution des articles 2 et 8 de la loi du 5 août 1879.

CAHORS

Lycée Gambetta

M. Gautier, délégué à titre de suppléant pour l'enseignement secondaire moderne de lettres au lycée de La Rochelle, est délégué jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, dans la chaire de troisième au lycée Gambetta de Cahors, en remplacement de M. Cloup, nommé inspecteur d'Académie à Bourg.

Rectification

L'Officiel de ce matin porte M. Chaigne, député de la Réole, comme s'étant abstenu dans le vote de l'ordre du jour de confiance Gouzy-Jaurès.

Cette abstention avait surpris les nombreux amis de M. Chaigne à Cahors. Mais l'aimable député, que nous venons de rencontrer, nous a affirmé que l'Officiel commettait une erreur, et que la rectification serait faite à la tribune de la Chambre.

Nous connaissons trop les sentiments républicains de M. Chaigne pour croire qu'il pût mêler ses bulletins à ceux de députés cléricaux comme Lachieze.

Nous n'avons donc pas à le féliciter de son premier vote, mais nous sommes heureux de cette rectification.

Adjudication

Ces jours derniers a eu lieu l'adjudication pour les travaux de prolongement du mur de soutènement du quai Cavaignac, sur une longueur de 25 mètres.

Huit concurrents se sont présentés M François Troussel a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1 pour cent.

Le montant des travaux est de 3,800 fr.

Statistique des décès de la commune de Cahors en Mai 1902

On a enregistré 21 naissances et 25 décès dont 9 du sexe féminin et 16 du sexe masculin.

Sur ces 25 décès, il y a 3 septuagénaires et 6 sexagénaires.

Il faut citer un décès dû à la rougeole.  
D<sup>r</sup> C. PIETTRE.

Banqueroute frauduleuse. — Arrestation

Dans son audience du 13 juin, le tribunal de commerce de Cahors a prononcé la faillite du sieur Buges, âgé de 31 ans, marchand de chaussures, place du marché à Cahors, et ordonné son incarcération. Après ce jugement, M. le procureur de

la République a requis contre Buges pour banqueroute frauduleuse, et M. le juge d'instruction a décerné un mandat d'amener.

En vertu de ce mandat, M. le commissaire de police s'est transporté au Bel-Air, route de Larroque, et a procédé à l'arrestation de Buges, qui a été conduit devant M. le juge d'instruction.

Ce magistrat, après interrogatoire, a décerné un mandat de dépôt contre Buges qui a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Accident

Hier, le jeune Georges Décremps, garçon chez M. Delsol, boucher à Cahors, était monté sur une voiture à laquelle était attelé un cheval, quand, à Cabessut, le cheval eut peur, s'emballa et vint s'abattre devant la maison Parazines.

Le choc fut violent ; dans la chute le jeune Décremps a reçu une profonde blessure à l'arcade sourcilière gauche, ainsi qu'une plaie à la cuisse.

Transporté à la pharmacie Fournié, des soins lui furent immédiatement donnés ; mais son état sans inspirer d'inquiétudes est assez grave.

Quant au cheval, il a été fortement contusionné ; la voiture a été brisée.

ÉCOLE MUNICIPALE DE DESSIN DE CAHORS

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLES  
Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie

Quatrième concours pour l'obtention d'une bourse d'apprentissage

RÈGLEMENT

Art. premier. — Il est ouvert, par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, sous le patronage du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, entre les élèves français des écoles de dessin, des beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel, à l'exclusion des établissements situés dans le département de la Seine, un concours pour l'obtention d'une bourse d'apprentissage dans une industrie d'art.

Art. 2. — Cette bourse, d'une valeur de 1,200 francs, sera servie pendant trois ans, à partir du 1er janvier 1903, au lauréat du concours, qui prendra le titre de *pupille de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie*, et sera soumis à la surveillance de l'association, au double point de vue de la conduite et du travail.

Art. 3. — Chaque école présentera trois candidats au plus.

Art. 4. — Pour pouvoir concourir, ces derniers devront :

1° Être âgés de moins de 16 ans au 1er janvier 1903 ;

2° Fournir la preuve que, depuis un an au minimum, ils habitent hors du département de la Seine et qu'ils fréquentent assidûment, depuis la même époque, une des écoles ci-dessus désignées ; ils produiront à cet effet : 1° leur acte de naissance ; 2° un certificat du Maire ; 3° une attestation du directeur de l'école.

Art. 5. — Le concours comportera une épreuve d'admissibilité et des épreuves définitives.

Ces épreuves seront jugées par un jury de vingt-deux membres désignés moitié par le Ministre de l'Instruction publique et des

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXI

Les Vaqueros

A peine avait-il prononcé ces mots, qu'un sifflement se fit entendre, suivi de nombreuses détonations de revolvers. Les mineurs s'étaient aussitôt dispersés en s'organisant comme des tirailleurs.

Le lasso d'un des Vaqueros vint saisir Roseman autour du corps, et aussitôt le Mexicain, renversant son cheval, entraîna le pauvre garçon comme il l'eût fait d'un paquet.

Donatus Kuik qui se battait comme un lion, fut le seul qui s'aperçut du danger couru par son protecteur. Il se rua à son secours : jetant à terre son revolver, il dégaina son *bowie-knife* et frappa le cheval du Vaquero, au moment où celui-ci allait se précipiter sur l'infortuné Victor. L'animal, atteint au flanc

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

droit, tomba mortellement blessé. Au même instant, le Mexicain, jeté d'abord sur ses genoux, s'était relevé, et tirant de sa gaine un affreux coutelas, il se précipita sur Donatus qui fut blessé par le fer pointu de cette arme dangereuse. Mais Kuik, irrité et furieux, se redressa, et saisissant le vaquero par les cheveux, lui plongea son *bowie-knife* en pleine poitrine. Courant ensuite au secours de Roseman, il trancha le cuir du lasso et se précipita au fort de la mêlée, sans plus faire attention au sang qui coulait le long de ses joues et en brandissant la lame qui retombait lourdement dans toutes les directions. Un moment après, les Mexicains fuyaient poursuivis par Donatus seul qui n'entendait pas la voix de Pardoes, lui criant de s'arrêter.

Toutefois Kuik crut devoir revenir près de ses camarades. Victor alla à sa rencontre et parut épouvanté en voyant le sang qui couvrait les joues de son sauveur. Donatus s'empressa de rassurer ainsi son protecteur : Le Vaquero avait cherché à frapper le Flamand au cœur, mais celui-ci détournant le coup, n'avait été atteint qu'à la tête, au dessus de l'oreille.

Jean Creps, le Bruxellois et le Français prirent les mains du bon Donatus et le complétèrent sur son courage. Celui-ci répondit avec modestie :

— Je ne suis pas plus aujourd'hui, un héros que je ne l'étais hier. M. Victor courait un danger : j'ai été entraîné et je ne savais pas ce que je faisais, pour une fois. Je me serais rué sur cent Mexicains au besoin, pour

sauver la vie à M. Roseman.

— Gare au fantôme, puisque vous avez frappé ce Vaquero et qu'il est mort, ajouta le matelot d'Ostende.

— Je me moque de cette apparition comme je le ferais d'une vieille loque, sais-tu ! Ce bandit allait frapper mon ami, il n'a qu'à ne plus se représenter devant moi, même à l'état de spectre. Je le pourfendrais de long en large.

Pendant ce colloque, les autres mineurs se racontaient les dangers personnels qu'ils avaient courus. Le Baron avait été pris également au lasso et traîné pendant quelque temps, mais Jean était venu à son secours et avait coupé la corde, tandis que le Bruxellois poignardait un autre Mexicain. Un autre Vaquero avait reçu une balle dans le ventre, il avait crié, et c'est à ce moment-là que les bandits avaient cru prudent de s'enfuir.

— C'est moi, dit le matelot, qui ai décoché ce « pruneau » à ce coquin à la peau tannée.

— Vous, fit Jean, je ne vous ai point aperçu pendant ce combat.

— Cela ne m'étonne point, répondit l'Ostendais. J'ai voulu empêcher notre blessé d'être emporté par le mulet qui avait pris peur, et je suis allé attacher la bête par la bride à ma ceinture : je me tenais derrière l'animal.

— C'était là un bon moyen de ne point recevoir d'atout, observa Donatus. Je l'emploierai la prochaine fois que nous aurons à nous battre.

Cette moquerie émoustilla le matelot qui se campa devant le paysan, en brandissant son

coutelas ; il allait se précipiter sur lui, lorsque Jean saisit son poignet d'une main de fer, en lui criant :

— Si vous tenais à la vie, ne touchez point à un cheveux de cette tête.

Pardoes et Victor étaient intervenus. Donatus pria le matelot d'excuser ses plaisanteries de haut goût : il n'avait pas, dit-il, l'intention de l'insulter, et il ajouta même que, si les Vaqueros avaient pris la fuite, c'était grâce au courage et à la prudence du matelot. Celui-ci se déclara satisfait et vint prendre amicalement les mains du paysan à la vie duquel il en voulait quelques moments auparavant.

En examinant les blessures de Donatus et du baron, il se trouva que ni l'un ni l'autre n'étaient assez endommagés pour ne pas pouvoir continuer leur route.

Le matelot voulut aller vers le Vaquero mort, afin de savoir s'il n'avait pas d'argent sur lui et s'en emparer. Pardoes l'engagea à n'en rien faire, et lui dit :

— Laissez-là cette charogne. En route. Messieurs ; ne perdons pas de temps. Nous ne sommes point en sûreté dans cette plaine. Les Mexicains aiment à se venger, et je ne serais point surpris si ces brigands revenaient bientôt en nombre. Hâtons-nous, croyez-moi, d'atteindre les collines que vous voyez là-bas. Les chevaux ne pourront jamais nous y suivre.

(A Suivre.)

Beaux-Arts, et moitié par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie.

Art. 6. — L'admissibilité sera prononcée sur le vu de la totalité des dessins exécutés par chaque concurrent pendant l'année scolaire 1901-1902.

Ces dessins formeront un dossier où sera inscrit le nom de leur auteur ainsi que celui de l'école à laquelle il appartient; le dossier contiendra, en outre, l'acte de naissance, les certificats visés à l'article 4 du présent règlement et une déclaration du directeur de l'école attestant que les travaux envoyés sont bien l'œuvre du candidat et qu'ils ont été faits pendant l'année scolaire.

Ils devront parvenir franco, à plat dans un carton et non roulés, à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, du 5 octobre au 20 octobre 1902, et seront expédiés par les soins des directeurs des écoles.

Art. 7. — Les épreuves définitives, que les candidats déclarés admissibles pourront seuls subir, seront déterminées ultérieurement. Elles auront lieu, sous surveillance, à l'école fréquentée par les concurrents.

Art. 8. — Dans la huitaine qui suivra le jugement des dites épreuves, le lauréat, sous peine de perdre le bénéfice de la bourse d'apprentissage, devra faire connaître au Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie le métier auquel il désire se consacrer, en limitant son choix aux professions suivantes extraites de la liste inscrite dans le décret du 23 novembre 1889 relatif au recrutement de l'armée.

Ciseleur, graveur sur métaux, cristaux, pierre et bois, sculpteur, modelleur, mouleur de pièce, ou d'objets d'art, mosaïste, céramiste, verrier d'art, peintre décorateur ou doreur, ornementiste, repousseur sur métaux, émailleur, horloger, bijoutier, joaillier, orfèvre, fabricant d'instruments de musique et luthier, fabricant d'instruments de précision et de chirurgie, armurier de luxe, serrurier d'art, menuisier, ébéniste, tapissier, tisseur, brodeur, relieur d'art, dessinateur industriel, notamment pour papiers peints, tissus, dentelles et passementeries, lithographe et imprimeur en taille-douce.

Art. 9. — La Société désignera elle-même la ville et la maison où le lauréat fera son apprentissage.

Ce dernier devra s'y rendre à ses frais; il s'engagera à y rester pendant trois ans et à fréquenter assidûment durant le même laps de temps les cours d'une école d'art, afin de compléter son instruction.

Cet engagement sera contresigné par ses parents ou, à défaut par son tuteur.

Art. 10. — La bourse d'apprentissage pourra, après avertissement, être retirée au titulaire pour cause d'inconduite et d'irrégularité ou si ses progrès à l'atelier et à l'école sont jugés insuffisants.

Fait à Paris, le 31 mai 1902.

Vu :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,  
Georges LEYGUES.

Le Président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie,  
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts,  
Gustave LARROUMET.

**Tribunal correctionnel**

Audience du 12 juin. — Frédéric Rott, âgé de 57 ans, né à Klebourg (Bas Rhin), inculpé du double délit de mendicité et de vagabondage, est condamné à huit jours de prison.

— Le 24 février, une perquisition faite par M. Delaneau, inspecteur des contributions indirectes à Cahors, le receveur et le commis principal de Pay-l'Évêque, au domicile du sieur Bessières, dit Bâtelle de Luzech, a amené la découverte : 1° De 4 kilos 900 grammes de tabac à priser de fabrication frauduleuse; 2° 900 grammes de tabac complètement pulvérisé; 3° 230 grammes de tabac en feuilles, soit, en tout, 6 kilos 30 grammes de tabac de contrebande.

Le prévenu étant signalé comme se livrant depuis de longues années à la contrebande sur les tabacs, et ayant déjà subi une condamnation pour ce genre de délit, est condamné à 100 francs d'amende.

— Le 30 avril dernier, un employé d'octroi, de service au Pont-Valentré, vit passer vers deux heures du matin, trois individus portant chacun sur leurs épaules un sac volumineux.

Ne pouvant, à cause de l'obscurité, distinguer leur figure, il les somma de s'arrêter; mais ils prirent aussitôt la fuite. Poursuivis par l'employé, l'un d'eux à l'entrée de la rue des tabacs, le bouscula et lui jeta un sac dans les jambes; les autres individus abandonnèrent également le sac qu'ils portaient et s'enfuirent.

Le tribunal prononce la confiscation des trois sacs et de leur contenu, qui était de 130 kilos de tabac.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 12 ET 15 JUIN 1902

Salut lointain (allegro)	Doring.
Le Domino Noir (ouverture)	Auber.
Sonate en ut dièse	Planquette.
Rip-Rip (fantaisie)	Beethoven.
Coquelicot (quadrille)	Métra.

Jeudi, de 6 à 7 h.

Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 12 au 14 juin 1902

Naissance

Puig Anna, rue Saint-James, 1.

Décès

Lapax Françoise, sans profession, 60 ans, Cours de la Chartreuse, couvent du refuge.

**Arrondissement de Cahors**

LAUZÈS. — A propos des « Affaires de Sabadel. » — Les lecteurs du Journal du Lot dans notre région, s'intéressant aux affaires de Sabadel (caserne de gendarmerie, protestantisme etc...) nous nous faisons un devoir de prendre sur place des renseignements précis.

Nous nous sommes adressé à ceux qui ont vécu les événements, pour ainsi dire, pour être plus sûrs de ne pas nous tromper.

Le hasard nous a bien servi et les détails que nous donnons aujourd'hui, nous les tenons quant au fond de la question, de deux habitants de Sabadel. Ils pourront reconnaître que nous n'altérons pas le sens de notre conversation avec eux.

Eh bien! dis-je à l'un d'eux (nous ne donnerons pas les noms sans autorisation) les protestants ne reviennent plus, paraît-il?

— Je ne sais pas me répondit-il, cela ne me regarde pas.

— Mais vous vous intéressez bien à ce qui se passe dans votre commune. Or, les protestants, c'est du nouveau dans notre pays et leur arrivée ne vous a pas laissé indifférent. L'édification d'un temple protestant en face de l'Eglise est un fait assez important pour que vous, à votre âge, vous vous soyez ému. Parions que cette nouveauté vous a fait quelque chose?

Je vis bien tout de suite que mon homme n'était pas loquace. Du reste, je le connaissais un peu et je ne fus pas étonné de le voir embarrassé pour me répondre. Une bonne prise de tabac le décida légèrement et j'en profitai pour insister.

— Que voulez-vous, me répondit-il enfin, peut-être tout s'arrangera, mais pour le moment, cela va mal. Depuis une douzaine d'années on s'amuse ici comme ailleurs, à voter pour des Républicains, même pour le Conseil municipal. Pour comble de malheur, on nous a donné il y a 7 ou 8 ans un Curé qui a cru devoir ne pas s'occuper de politique. Cela ne pouvait pas durer; on a voulu le faire partir....

— Qui, on?

— ... Pas les républicains, pour sûr, puisqu'il ne les combattait pas, l'évêque a résisté — un franc maçon encore! — le Curé s'est entêté, on lui a fait des misères, et comme il ne partait pas, on a été chercher les protestants...

— Qui, on?

— Cela ne me regarde pas, mais ce que je sais c'est qu'ils sont venus. Ces Messieurs ont cru....

— Ces Messieurs, vous voulez dire MM. Bastide, Massip....?

— Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, nom de nom! Si l'Empereur n'était pas mort vous ne parleriez pas tant et les gendarmes ne laisseraient pas lire les journaux dans les rues.

— Mais les gendarmes, on va vous les prendre, je crois, et cela doit bien vous ennuier?

— Qu'on les prenne, nom de D....; pour ce qu'ils font! Autrefois ils protégeaient ceux qui votaient bien, aujourd'hui tout le monde vote comme il veut et les gendarmes semblent ne pas s'en préoccuper. Ils sont bien avec tout le monde et on en a vu, paraît-il, choquer le verre avec les républicains le jour de la fête de la République.

— Et quel mal y a-t-il à cela?

— Il y a que, si cela continue, ... Tenez laissez-moi.... Qu'on prenne la caserne, qu'on fasse venir les protestants et qu'on me laisse mes moutons...

— Mais les protestants sont républicains et si vous les aviez entendus...

— Ils sont républicains!!! Oh! alors,

M. Bastide et M. Massip ne les garderont pas longtemps.

Sur ce, le vieux bonapartiste me tourna le dos et s'en alla en maugréant. Je fus bien obligé d'en faire autant, à mon grand regret.

(A suivre.)

**Arrondissement de Figeac**

FIGEAC. — Tombola et fête de charité. — Dans cet élan général provoqué en France par la nouvelle du terrible désastre survenu à la Martinique, Figeac n'a pas voulu rester à l'écart. Un comité d'initiative s'est formé pour examiner les voies et les moyens propres à assurer une recette fructueuse. Ecartant l'idée d'une souscription, le comité a préféré recourir à une tombola qui aura pour effet d'associer la masse entière de la population à ce courant de sympathie et de pitié qui des Antilles s'est propagé à l'Amérique et à l'Europe.

Grâce aux cotisations en argent que nous avons reçues et aux dons en nature qui nous arrivent chaque jour et que nous continuerons à recevoir avec reconnaissance, l'organisation et le succès de la tombola sont d'ores et déjà assurés. Des lots nombreux ont pu être ainsi recueillis ou acquis par le comité. Tout le monde peut se rendre compte. Ces lots sont exposés au siège du comité, rue aux Herbes, maison Moussié, chaque jour, de deux heures à quatre heures et de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir.

Le prix du billet a été fixé à 50 centimes. Le comité croit avoir fait son devoir, les souscripteurs et les donateurs de lots en nature ont largement fait leur part; c'est maintenant au grand public à faire le sien, en facilitant l'écoulement des billets émis.

La jeunesse de Figeac a voulu aussi s'associer à notre œuvre. Elle nous a apporté le concours de son entrain et de sa bonne humeur. Elle organise, à l'occasion du tirage des lots de la tombola, une fête de charité dont le programme va être incessamment publié. Chaque billet de tombola servira de billet d'entrée à cette fête, qui est fixée au dimanche 13 juillet.

Le Comité.

Concours musical de Tulle. — La société orphéonique « l'Union fraternelle » et la société « les Artisans réunis » de Figeac, et la fanfare de Saint-Céré prendront part au concours musical qui aura lieu le 20 juillet à Tulle.

**Arrondissement de Gourdon**

GRAMAT. — Conseil municipal. — Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote une somme de 50 francs en faveur des sinistrés de la Martinique. Une collecte est, en outre faite parmi les membres du Conseil; elle produit environ 60 francs.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'une distribution de lettres supplémentaires après le train qui arrive à onze heures et demie du matin.

Les crédits nécessaires pour la translation du cimetière le Prangères et les frais d'aménagement de l'école de Saint-Chignes sont votés, et il est décidé que, pour couvrir tous ces frais, il sera fait un emprunt au Crédit foncier de France: il est ensuite procédé à la nomination de la commission du budget.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — Notre foire du 10 juin a fortifié sa vieille renommée de grande foire; tous les foirails des bœufs et brebis étaient bondés de bestiaux; il s'y est traité beaucoup d'affaires à des bons prix; tous les marchands étalagistes y ont fait de bonnes recettes; en résumé, excellente foire pour tous.

Voici la mercuriale à la halle : Blé, les 80 litres, 15,25 à 15,50; maïs, 14,75 à 15 fr.; avoine, 7 à 7,25; pommes de terre, 5,50 à 6 fr.

Poales 0,80 le demi-kilo; poulets jeunes, 0,90.

Oufs, 0,65 à 0,70 la douzaine.

**Glaces et Miroirs**

Pour devantures et installation de magasins. Prix défiant toute concurrence. Manufacture Achille PORTE, fils, rue Deyries, 9, Bordeaux.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**HORS CONCOURS**  
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900  
ALCOOL  
DE  
**RIGOLÈS**  
DE  
(Le seul Alcool de Menthe véritable)  
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU  
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC  
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE  
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE  
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES  
Exiger le Nom de RIGOLÈS

**MARCHÉS**

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	2234	2144	0,96 à 1,52
Vaches.	663	593	0,94 à 1,48
Taureaux.	236	232	0,86 à 1,24
Veaux.	1773	1433	1,30 à 2,05
Moutons.	10321	9000	1,44 à 2,14
Porcs.	4014	4014	1,08 à 1,48

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	185	144	» à »
Vaches.	23	7	1,5 à 60
Moutons.	727	533	75 à 90
Porcs.	1012	945	48 à 52

**Un journal pour les enfants**

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrais leurs admirations naissantes : substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires, l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1<sup>er</sup> et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

**Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans**

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
13 Vend.	+ 19	+ 12,5	761,5	Pluie
14 Sam.	+ 16	+ 11	763,5	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D<sup>r</sup> HERBEAU.

MAISON  
**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.  
**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6<sup>e</sup> — Sommaire du 15 juin 1902.

V<sup>o</sup> Nacla : Courrier du dimanche. — Hypolyte Lucas : Domestiques modernes. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli (suite). — Daniel Lesueur : L'honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Jeanne France : Le Luxe... voilà l'ennemi (suite). — Le comte Léon Tolstol : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1541<sup>e</sup> livraison (14 juin 1902).

Malheur est bon, par Danielle d'Arthez. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Le Petit Roi de la Forêt, par Henry Gauthier-Villars. — La table de Pythagore en action, par Pythagore.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6<sup>e</sup>.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2359 du 14 Juin 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Conseil des ministres : M. Combes, le cabinet du 7 juin. — Proclamation de la Paix à Londres. — La foule dans les rues le 2 juin. — Devant la Bourse pavoisée. — Musée des Arts décoratifs au Pavillon de Marsan. — Chemin de fer électrique des Invalides à Versailles. — La Martinique : Vue de Port-de-France couvert de cendres. — Ce qui reste de la rue centrale à St-Pierre. — M. Ernoul, adjoint au maire. — Le commandant Le Bris. — Le sénateur Knight. — Sortie annuelle de la Société des Guides et des attelages à 4 chevaux se rendant à Pecq.

Les Députés : M. Bourgeois dans son cabinet de travail au Palais-Bourbon. — Les nouveaux élus. — L'Hôtel des jeunes filles à Montmartre. — Roman : Sous les bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy. — Fêtes de Rochambeau en Amérique : Inauguration de la statue. — L'estrade officielle pendant le défilé des marins du Ganlois. — Le monument de Guillaume Tell à Lausanne. — M<sup>o</sup> Ricotti et le Grand Prix d'Autenuil.

Portraits : Mauban, Captier, M<sup>o</sup> Mary Summer.

Le numéro : 50 centimes.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Voyages dans les Pyrénées  
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-

Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

- |  |  |
|--|--|
| 1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.   | Premières livraisons d'une collection qui sera continuée |
| 2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.  |  |
| 3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.   |  |
| 4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.  |  |
| 5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. |  |
| 6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.  |  |

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**Excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué à Cahors  
Place du Palais de justice, 7, successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

**VENTE**

**Au plus offrant et dernier enchérisseur  
EN UN SEUL LOT  
DE DIVERS IMMEUBLES**

SITUÉS A LUZECH CHEF-LIEU DE CANTON, ARRONDISSEMENT DE CAHORS (LOT)  
DÉPENDANT DE LA SUCCESSION VACANTE DE PROSPER-DENIS BERGON

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI DEUX JUILLET** mil neuf cent deux, à une heure du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice à Cahors, par devant l'un de Messieurs les juges du siège à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient

dra : Qu'en exécution d'un jugement rendu en la chambre du Conseil du tribunal civil de Cahors, le vingt-sept mai mil neuf cent deux, enregistré.

Et aux requête, poursuites et diligences de M. MEGES, agent général de la Cie d'assurances « La Foncière » domicilié à Cahors, rue de la Brasserie,

« Agissant comme curateur à la succession vacante du sieur Prosper Denis BERGON, quand vivait receveur-buraliste à Luzech, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors du six Juin mil neuf cent un, enregistré. »

Ayant M<sup>e</sup> Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville, avec élection de domicile en son étude place du Palais de justice, 7.

Il sera procédé le **mercredi deux Juillet** mil neuf cent deux, à une heure du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice à Cahors, devant l'un des messieurs les juges du siège à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens dépendant de la succession vacante de Prosper-Denis BERGON, dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

DES

**biens à vendre**

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Article un.

Un article en nature de terre vaine situé à Luzech, formant le numéro soixante-dix-huit de la section E du plan cadastral de la commune de Luzech, d'une contenance de quatre ares quatre-vingts centiares, classe cinq, d'un revenu de cinq centimes.

Article deux.

Un article en nature de jardin situé au même lieu formant le numéro quatre-vingt-un P, des mêmes sec-

tion et plan, d'une contenance de neuf centiares, classe un, d'un revenu de quatorze centimes.

Ces deux articles sont d'un seul tenant et confrontent dans leur ensemble à Crabié, Sménadisse, Maillet et Bonnal.

Article trois.

Un article en nature de terre situé au lieu dit Trescols formant le numéro quatre cent soixante-un P, des mêmes section et plan, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, classes un, deux et trois, d'un revenu de neuf francs trente-centimes.

Cet immeuble confronte dans son ensemble à l'école primaire supérieure de Luzech, à chemin de l'Isle, veuve Montagne et à route de grande communication.

**Mise à prix**

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. . . . . **10**

Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux qui en seront la suite seront payables par l'adjudicataire dans les vingt jours de son adjudication en sus du prix et de toutes autres charges.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le douze juin mil neuf cent deux.

L'avoué poursuivant,

**C. SAUTET.**

Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent deux, 1<sup>re</sup> classe. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur.

Signé : LACHAISE.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué poursuivant, qui, comme tout autre avoué exerçant près ledit tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)